

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNIQUE

Il est ouvert au titre de l'année 2016, un **concours de recrutement exceptionnel** pour l'accès aux emplois ci-après, dans la limite du nombre de postes budgétisés pour chaque emploi :

Attaché Administratif	05	Maîtrise, Master, DESS, BAC+4 ou équivalent
Attaché des Finances	05	Maîtrise, Master, DESS (Economie, Finances, Gestion, Droit), BAC+4 ou tout diplôme équivalent en Droit ou sciences Economiques
Ingénieur des Techniques Informatiques	02	Diplôme d'Ingénieur des Techniques Informatiques reconnu par l'Etat.
Secrétaire de Direction	05	BTS Secrétariat, Secrétariat de Direction Bilingue, Secrétariat Médical, Secrétariat Bureautique, Secrétariat Carrière Juridique et Judiciaire ou BTS en Assistanat de Direction.
Assistant Comptable	05	BTS ou DUT de l'INP-HB en Comptabilité ou Licence en sciences économiques
Secrétaire Assistant Comptable	03	BT, BP Comptabilité ou BAC G2
Secrétaire Assistant de Direction	05	BT, BP Secrétariat ou BAC G1
Secrétaire Administratif	05	DEUG, DUES, DUEL, BTS ou diplôme équivalent
Archiviste	05	DAAC, BTS en Sciences de l'Information, Archivistique ou Licence Professionnelle en Archivistique.
Adjoint Administratif	05	BEPC
Agent de Bureau	05	CEPE

Peuvent faire acte de candidature les personnes de nationalité ivoirienne, agents contractuels, non régis par l'article 15 de la loi n° 92-570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique, en service dans une structure d'Administration Publique et titulaires du diplôme requis dans l'option concernée.

Les candidats doivent être âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2015.

Les inscriptions sont reçues en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, www.fonctionpublique.egouv.ci, du **mercredi 23 mars au lundi 20 juin 2016**.

Les visites médicales et le dépôt des dossiers de candidature s'effectueront dans les Directions Régionales de la Fonction Publique d'**ABIDJAN, YAMOOUSSOUKRO, BOUAKE, KORHOGO, ABENGOUROU, DALOA et MAN**, aux dates qui seront indiquées sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration www.fonctionpublique.egouv.ci, lors de l'inscription en ligne.

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes :

- une copie de la fiche de candidature à renseigner et à imprimer en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration : www.fonctionpublique.egouv.ci ;
- une copie originale de l'extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif ayant moins de six (06) mois de date ;
- une copie originale du certificat de nationalité ;
- une copie originale du casier judiciaire ayant moins de trois (03) mois de date ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou de l'attestation d'identité en cours de validité ou du récépissé de demande de la carte nationale d'identité ou de la première page du passeport ;
- un certificat de position militaire ou un état signalétique des services militaires effectués ou une fiche de recensement militaire (pour les candidats de sexe masculin) ;
- une photocopie légalisée du diplôme sur présentation de l'original ou la photocopie légalisée de l'équivalence délivrée par la Direction des Examens et Concours (DECO) pour les diplômes de l'enseignement secondaire ou la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur (DGES) pour les diplômes post-bac obtenus à l'étranger ;
- une attestation de travail délivrée par le Directeur des Ressources Humaines de la Structure ;
- un certificat de visite et contre visite médicale délivré par une structure agréée par le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration ;
- une déclaration sur l'honneur de non engagement à la Fonction Publique à retirer sur le site de la visite médicale au coût de deux mille (2000) F CFA ;
- huit (08) photos d'identité numériques à prendre lors de la visite médicale au coût de deux mille (2000) F CFA ;
- la quittance du paiement des droits d'inscription au concours fixés à vingt-trois mille cinq-cents (23 500) F CFA ;
- une enveloppe timbrée au format A5 pour l'expédition des dossiers en cas de non admission au concours;
- une pochette de candidature, spécifiant le type et la nature du concours, à retirer gratuitement et à renseigner sur le site au moment du dépôt des dossiers.

Le concours portera sur les épreuves suivantes :

CONCOURS	MATIERES	DUREE	COEF
Attaché Administratif	-Rédaction Administrative	-1H	-2
	-Droit (Adm-Const)	-1H	-3
	-Logique	-1H	-1
Attaché des Finances	-Rédaction Administrative	-1H	-2
	-Finances Publiques	-1H	-3
	-Logique	-1H	-1
Ingénieur des Techniques Informatiques			
Secrétaire de Direction	-Spécialité	-1H	-3
Assistant Comptable	-Logique	-1H	-2
Secrétaire Assistant Comptable	- connaissance du statut général	-1H	- 1
Secrétaire Assistant de Direction			

Secrétaire Administratif	-Rédaction administrative -Logique -connaissance du statut général		3 1 2
Archiviste	-Spécialité -Logique -connaissance du statut général	01H 01H 01H	3 1 2
Adjoint Administratif	-OPAJ -Mise au net -Logique		3 1 2
Agent de Bureau	-Mise au net -Culture générale		2 1

Les dates de composition et de publication des résultats seront communiquées ultérieurement par voie de presse et sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration.

Des cours de préparation aux concours administratifs seront organisés par la Direction des Concours pour la mise à niveau des candidats. Toutefois, l'inscription à ces cours n'est pas obligatoire.

L'admission au concours ne sera définitivement établie qu'après que le candidat aura effectivement suivi les cours en administration de base organisés par la Direction des Concours et obtenu le certificat subséquent.



Références : 1-article 3 et suivants du décret n° 93-607 du 02 Juillet 1993 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique ;

2- décret n° 2015-432 du 10 juin 2015 classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux.